



Licenciement à l'amiable ou démission

Par **evelynus**, le **17/09/2009** à **11:49**

Bonjour,

Je sors d'un congé parental de 3 ans et mon employeur désire me licencier en licenciement économique.

Pour éviter toutes ces démarches,est-il possible de conclure un accord entre nous,à savoir:
Je démissionne de moi-même sans préavis moyennant une indemnité ou prime de départ fixée entre nous ?

Par **Visiteur**, le **17/09/2009** à **13:18**

bonjour,

[citation]Je démissionne de moi-même sans préavis moyennant une indemnité ou prime de départ fixée entre nous ?[/citation]

bien sûr tout est possible..... mais dommage de se priver d'un licenciement économique qui vous donnerait droit au chômage....